



RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET 2024

	0	\$75,000.00	
	7	\$0.00	
	4	\$56,100.00	
	25		
	1	\$300,000.00	
	0	\$938,590.00	
	2	\$907,571.00	

120%
110%
100%
90%
80%

50%
10%



SOMMAIRE

TITRE I. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CŒUR DE LA REGION OCCITANIE	3
TITRE II. UN PROJET DE TERRITOIRE INTEGRE DANS LE PACTE DE GOUVERNANCE...4	
TITRE III. UNE SITUATION FINANCIERE SOLIDE A L'ISSUE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022	10
TITRE IV. UN BUDGET PRINCIPAL 2024 DE 50,850 M€	6
TITRE V. LES RATIOS BUDGETAIRES	17
TITRE VI. DES BUDGETS ANNEXES QUI COMPLETENT LE BUDGET PRINCIPAL.....	18
TITRE VII. EN RESUME	19

I. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CŒUR DE LA REGION OCCITANIE

La Communauté de Communes de la Région Lézignanais Corbières Minervois forte de près de 34 000 habitants regroupant 54 communes est la 3ème intercommunalité l'Aude en importance après les agglomérations de Narbonne et Carcassonne.

Notre territoire est particulièrement bien desservi, notamment par un axe autoroutier, à équidistance des deux métropoles régionales de Toulouse et Montpellier et des deux pôles urbains audois de Narbonne et Carcassonne, par sa proximité avec trois aéroports majeurs (Toulouse, Montpellier, Perpignan), la gare de péage autoroutière, l'aérodrome, la gare SNCF . Le port de commerce de Port-la-Nouvelle n'est qu'à 35 minutes.

La desserte va être encore améliorée avec la mise à deux fois trois voies de l'autoroute et le passage (espéré) de la LGV à l'horizon 2035-2040, laquelle pourrait être probablement située à la jonction avec la communauté d'agglomération de Narbonne.

Notre territoire marqué par la ruralité s'articule autour de notre ville-centre, Lézignan-Corbières, 3ème ville du département qui regroupe des infrastructures (pôle éducatif collèges et lycée, une médiathèque et crèche intercommunales, un hôpital de proximité ..)et des services de qualité. Plusieurs communes servent également de maillons intermédiaires en matière de services pour les communes les plus rurales.

Notre arrière-pays, de Corbières en Minervois, des châteaux du Pays Cathares au Canal du Midi, regorge de sites exceptionnels où la qualité de la gastronomie et des vins font écho à la beauté sauvage et préservée de nos paysages ainsi qu'à la qualité architecturale de notre patrimoine bâti.

Compte tenu de l'arrivée de nouvelles populations, il nous faut créer les services répondant à ces nouveaux besoins.

Et il nous faut aussi, dans le contexte actuel, créer de la confiance, aider l'économie à se développer et aménager notre territoire pour être attractif en intégrant les grands enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

II. UN PROJET DE TERRITOIRE INTEGRE DANS LE PACTE DE GOUVERNANCE QUI DECLINE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CCRLCM DANS LE PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Notre Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois entend poursuivre son action volontariste conformément à son projet.

La CCRLCM articule sa stratégie financière et de développement autour :

- d'un pacte de gouvernance validant le projet de territoire (2021),
- d'un pacte financier et fiscal (PFF) qui en assure le financement et la solidarité financière avec nos communes membres (2022)
- d'un plan pluri annuel d'investissement (PPI), « le train de l'investissement » qui se recadre au fil du temps.

1 Un pacte de gouvernance qui fédère la CCRLCM et ses communes membres autour de son projet de territoire.

Le Pacte de gouvernance de la CCRLCM adopté par délibération du 23 juin 2021 est avant tout **l'expression politique du projet de territoire en construction** qui lie la Communauté et ses communes membres. A ce titre, il traduit **une volonté partagée** pour renforcer l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

La CCRLCM réaffirmait ainsi **ses priorités qu'elle a décliné en 7 thèmes :**

1-Placer le citoyen au centre des préoccupations des élus communautaires. La CCRLCM réaffirme son attachement aux **services publics communautaires de proximité** (enfance-jeunesse, personnes âgées, restauration collective éco responsable favorisant les circuits courts, schéma territorial de santé) en oeuvrant pour **un dialogue social et constructif.**

2-Adapter le territoire aux changements climatiques en organisant **le grand cycle de l'eau**, en confortant **la ressource** et la GEMAPI , en soutenant les filières **agricoles et viticoles** ainsi que la promotion des **circuits courts.**

3-Se saisir des grands enjeux environnementaux en déclinant une stratégie territoriale raisonnée en matière **de transition écologique et de croissance verte** articulée autour du **Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial.** L'éolien, le solaire, les économies d'énergie, la mobilité (en lien avec la Région)et la valorisation des déchets sont autant de secteurs qui seront explorés et valorisés.

4-Mettre en oeuvre une nouvelle offre touristique s'inscrivant dans les schémas départementaux et régionaux à travers le développement du tourisme culturel et

patrimonial, de l'éco tourisme et l'éco mobilité, de la promotion de la gastronomie et du vin (identité du territoire).

5-Développer un projet culturel transversal et de proximité (réseau de lecture publique, programmation de l'ECC et hors les murs, résidences d'artistes)

6-Définir les orientations en matière d'accueil et de bien-vivre ensemble.

7-Innover et développer l'emploi en structurant une offre foncière de qualité, en soutenant l'entrepreneur communautaire et en valorisant le développement du numérique.

Ces thèmes ont été déclinés à travers les **5 axes stratégiques** du projet de territoire (adopté à l'unanimité par les élus dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire 2021 (ROB) lors de la séance du conseil communautaire le 17/03/2021) et dont rappel ci-après :

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021	
Axe stratégique n°1 CROISSANCE VERTE :	
"être territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement"	
1.1 _AMELIORER LA QUALITE DE NOTRE ENVIRONNEMENT EN PRESERVANT NOS RESSOURCES	1-1-1 _DEVELOPPER UNE GESTION PLUS DURABLE DES DECHETS
	Poursuivre et améliorer la performance en matière de collecte . In fine, rédiger un nouveau règlement de collecte. Optimiser et rénover les déchèteries à travers un nouveau schéma (4 nouvelles + 4 réhabilitées) Développer la valorisation et rechercher de nouvelles filières dans l'économie circulaire (recyclerie/ressourcerie) Développer une éco-citoyenneté à travers des actions de communication et de sensibilisation Mettre en œuvre un programme de prévention des déchets
	1-1-2 _PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE COMME EN QUALITE
	Organiser le grand cycle de l'eau gestion GEMAPI
	1-2-1 _REDUIRE LES BESOINS ET LES CONSOMATIONS ENERGETIQUES LOCALES
1.2 _ATTEINDRE L'AUTOSUFFISANCE ENERGETIQUE A L'HORIZON 2050 A TRAVERS UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)	Mettre en œuvre la rénovation thermique et énergétique des bâtiments intercommunaux (DSIL RELANCE) Mettre en œuvre une stratégie de réduction des consommations énergétiques (bâtiments et EP) Mettre en œuvre une stratégie pour la construction de bâtiments autonomes BEPOS Introduire la dimension éco- responsable dans la commande publique
	1-2-2 _REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE
	Renouveler la flotte publique par des véhicules propres Déployer des points de charges pour véhicules électriques voire à hydrogène Promouvoir les mobilités douces Prévoir des aires de co-voiturage
	1-2-3 _DEVELOPPER UN PRODUCTION AUTONOME ET LOCALE D'ENERGIE
	Développer les parcs photovoltaïques et éoliens.Soutenir les initiatives citoyennes sur les projets coopératifs photovoltaïques

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : "organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire"	
2.1 CONTRIBUTER A UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRÉ ET RAISONNÉ DU TERRITOIRE	2-1-1_STRUCTURER UN MAILLAGE TERRITORIAL PERTINENT ET COHERENT AVEC LES ENJEUX DE PROXIMITE
	Organiser le territoire de façon équilibrée autour d'une ville centre forte et des pôles secondaires irrigant la ruralité Garantir un accès aux équipements et aux services communautaires tout en prenant en compte les spécificités territoriales (urbain/rural)
	Poursuivre la desserte numérique avec le SYADEN
	Mettre en œuvre une aide directe aux communes dans le cadre du pacte financier et fiscal
	2-1-2_OEUVRER POUR LE MAINTIEN ET L'ACCÈS DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS EN MILIEU RURAL
Contforter l'accès aux soins et à la santé, aux services publics en milieu rural (Maison France Service) et à l'éducation Prendre part à la politique de la ville de la ville-centre à l'échelle communautaire	
2.2 AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES	2_2_1 AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES
	Redéfinir la voirie d'intérêt communautaire
	Intégrer les zones d'aménagement économiques communales
	En lien avec le CD11, soutenir le projet du contournement de Lézignan pour préparer l'arrivée de la LGV
	Anticiper la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage
	Mettre en service le chenil communautaire
	2-2-2_DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
	Soutenir les entreprises pendant la crise sanitaire à travers le fond L'OCCAL
	Requalifier les espaces économiques (travailler sur l'image des zones, signalétique...)
	Aménager les futurs parcs d'activités : LEZIGNAN-FERRALS, CAUMONT3, du foncier de qualité en sortie d'autoroute! Définir et maîtriser les futures zones d'activités économiques au travers du SCOT
2-2-3 PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA VITICULTURE ET LA FILIERE BOIS	
Soutenir les initiatives citoyennes en matière de maraichage et culture bio	
Développer la restauration en circuits courts en lien avec les acteurs agricoles	
Soutenir les filières de l'agriculture , de la viticulture, soutenir la filière bois	

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°3 TOURISME: "un territoire riche par son climat, son patrimoine architectural et culturel ; à haut potentiel de développement! "	
3.1 ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS	3-1-1_TRAVAILLER EN COORDINATION AVEC LES ACTEURS DU TOURISME ET CREER DES SYNERGIES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS
	Identifier le rôle et le périmètre d'action des opérateurs locaux du tourisme (Pays Touristique notamment)
	Identifier et choisir les axes de développement touristique et décliner la stratégie en un plan d'actions
	3-1-2_METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE
	Faire de l'habitant le premier ambassadeur du territoire
Valoriser l'offre existante	
Faire la promotion de l'offre sous l'angle des thématiques identitaires fortes (produits et savoir-faire locaux, festivités locales, patrimoines, culture...)	

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°4 IDENTITE TERRITORIALE: "forger une identité partagée du territoire"	
4.1_METTRE EN VALEUR ET DONNER DE LA LISIBILITÉ AU TERRITOIRE	4-1-1_ORGANISER LA COMMUNICATION DE LA CCRLCM
	Créer une identité en s'appuyant sur une dynamique de reconnaissance de nos richesses et la capitalisation de nos atouts (territoire où il fait bon vivre, patrimoine naturel et bâti, tissu industriel , agriculture diversifiée...)
	Création d'un nouveau site internet et gestion des réseaux sociaux (éco-système digital)
	Réfléchir à une signature territoriale (logo, slogan...)
	Donner une identité communautaire forte aux entrées de villes et villages
	Etablir un plan pluriannuel de communication
	Développer des passerelles entre les communications institutionnelles du territoire (communes, Pays touristique...)
	Mettre en place une démarche en matière de marketing territorial
	4-1-2_RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE CORBIERES EN MINERVOIS
	Faciliter les événements dont la population est acteur
Valoriser l'art de vivre, le bien vivre, le bien manger et le bien boire (avec modération!)	
Faciliter les événements ayant une portée régionale voire nationale	

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°5 SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX: "l'humain au centre du dispositif"	
5.1 DÉVELOPPER DES PRESTATIONS DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DE NOS HABITANTS	5-1-1_DEVELOPPER LE BIEN VIVRE AU TRAVAIL POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE
	Un projet d'administration socle de l'action des services et du partage de valeurs communes En liens étroits avec le CDG11, accompagner les agents dans leur carrière en mettant en œuvre notamment les lignes directrices de gestion.
	Prévention, santé au travail, intégration et handicap sont au cœur des préoccupations et de l'action des élus
	Lancer un plan de déprécarisation
	Développer un nouveau schéma de mutualisation avec les communes membres (gestion des documents d'urbanisme, marchés publics...)
	construire des bureaux et une salle de l'assemblée BPOS pour un cadre de travail optimisé
	5-1-2_RENFORCER LES SERVICES A LA PETITE ENFANCE
	Accompagner les modes de garde de la petite enfance
	Veiller au maillage et à la qualité de d'accueil des structures "petite enfance"
	Construire une crèche BEPOS à Roubia
Construire une crèche BEPOS à Lézignan Corbières	
5.2 DÉFINIR EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS CULTURELS, UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE	5-1-3_REPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS ET D'ANIMATION DE LA JEUNESSE
	Coordonner une politique jeunesse pour mieux accompagner les communes membres
	Accompagner les structures partenaires et acteurs en matière de jeunesse pour favoriser la prise de responsabilité des jeunes
	Accompagner la ville-centre dans la construction d'un nouveau centre de loisirs mutualisé
	5-1-4_MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS
	Être acteur du contrat local de santé (projet de santé du territoire) Maintenir l'offre de soins en milieu rural et urbain
5.1-5_PARTICIPER À LA POLITIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP	5-1-5_PARTICIPER À LA POLITIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP
	Conforter et adapter les services d'aides à domicile sur l'ensemble du territoire
	En lien avec le Département, réfléchir à la création de places en Résidence Autonomie pour les séniors
	5-1-6_DEVELOPPER UN URBANISME DURABLE, DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DES HABITANTS
	Établir le SCOT et le PCAET
	Mettre en œuvre une politique de l'habitat à travers le PLH
5-2-1_ADAPTER UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS	5-2-1_ADAPTER UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS
	Définir une politique culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre favorisant le "hors les murs"
	Développer et pérenniser le réseau de lecture publique pour couvrir tout le territoire
Construire un nouveau conservatoire intercommunal de musique BPOS	

2 Des relations financières entre la CCRLCM et ses communes membres consolidées par le pacte financier et fiscal (PFF) pour financer le projet de territoire tout en assurant une solidarité financière

Le pacte financier et fiscal (PFF) voté à l'unanimité lors de la séance du 21/12/22 vise à permettre à la CCRLCM :

- de financer le projet de territoire et le programme d'équipements qui lui est associé, sans compromettre ses équilibres budgétaires,

-d'assurer une solidarité territoriale non seulement par le développement des politiques et des équipements communautaires, mais aussi par la solidarité financière.

Leviers pour consolider des capacités budgétaires de la communauté de communes



- Gel des taux de la communauté de communes sur la fiscalité ménages - foncier bâti et taxe d'habitation résidences secondaires
- Ajustement de la TEOM en fonction de l'évolution du coût de la gestion des déchets
- Partage de la taxe d'aménagement
- Partage conventionnel de la taxe sur le foncier bâti des zones d'activités économiques

Leviers pour assurer une meilleure solidarité territoriale



- Versement de fonds de concours
- Mise en place d'une dotation de solidarité

Le PFF instaure le versement d'une DSC qui est proposée à hauteur de 0,200 M€ par an sur la période 2023/2026. Ce sera donc le cas en 2024.

Le PFF intègre le règlement d'aides aux communes voté à l'unanimité en juin 2021 (délibération n°89).

Le PFF intègre le retour sur investissement sur les zones d'activités économiques (ZAE) se traduisant par les partages conventionnels de taxe d'aménagement et de taxe sur le foncier bâti ce qui abonde le bouclage du financement du projet de territoire.

Le PFF intègre le gel des taux de fiscalité sur la TF et THRS. Les taux fiscaux n'augmenteront donc pas en 2024. La TEOM et la GEMAPI suivent quant-à-eux le coût du service.

3. La CCRLCM s'appuie sur une culture de gestion

Par ailleurs, la CCRLCM s'appuie sur une culture de gestion pour asseoir son rôle d'investisseur : préservation de l'autofinancement, gestion rigoureuse des dépenses et maîtrise de l'endettement.

Le budget 2024 s'inscrit dans cette optique d'anticipation, de rationalisation et de planification.

Par sa politique volontariste, la CCRLCM œuvre ainsi à chaque instant à la cohérence et aux cohésions territoriale et sociale de notre territoire.

III. UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE A L'ISSUE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023

-La capacité d'autofinancement nette est au-dessus de la moyenne des intercommunalités de même strate (103 € / habitant contre 55 € ratio 2022).

-L'endettement de la CCRLCM est dans la moyenne de la strate et tend à s'éteindre grâce à un non-recours à l'emprunt depuis 6 ans : désendettement sur la période 2020/2024 de -2,19 M€.

-A fin 2023, la CCRLCM mettrait 1,7 ans pour rembourser la totalité de son encours de dette.

- La CCRLCM peut compter sur un fonds de roulement important pour financer une partie de son plan pluriannuel d'investissement.

IV. UN BUDGET PRINCIPAL 2024 DE 50,850 M€ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget principal est composé :

-d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 34,850 M€,

-d'une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 16M€.

1-Une section de fonctionnement votée en équilibre à 34,850 M€

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 30,835 M€ dont 23,052 M€ de dépenses réelles.

DEPENSES en k€						Evolution/CA23	
CHAPITRE	CA20	CA21	CA22	CA23	BP24	En k€	en %
011 Charges caractère général	6 277	6 438	6 888	7 811	8 570	759	10%
012 Charges personnel	5 376	5 441	5 835	6 439	6 900	461	7%
014 Atténuation de recettes	3 875	3 813	3 725	3 794	4 000	206	5%
65 Autres charges gestion	1 740	2 023	2 530	2 621	2 930	309	12%
66 Charges financières	188	215	190	242	262	20	8%
67 Annul exercice antérieur	1	0	0	15	33		0%
68 Dotations règlementées	106	200	200	200	600		0%
TOTAL DEPENSES REELLES	17 563	18 130	19 368	21 122	23 295	2 173	10%
042-6XXX	760	884	847	709	900		
TOTAL DEPENSES ORDRE	760	884	847	709	900		
TOTAL DEPENSES REELLES+ORDRE	18 323	19 014	20 215	21 831	24 195		
022 Dépenses imprévues							
023 Autofinancement SI					10 655		
TOTAL DEPENSES F.	18 323	19 014	20 215	21 831	34 850		

Les charges à caractère général et les dépenses de personnel représentent 15,470 M€ soit 66% des dépenses réelles.

Ces charges correspondent aux dépenses des services en faveur du public :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que le fonctionnement des déchetteries intercommunales du territoire (6,4M€),

-le fonctionnement des crèches et centres de loisirs intercommunaux,

-le fonctionnement du réseau des médiathèques MILCOM et du conservatoire intercommunal de musique,

- le fonctionnement de la programmation culturelle à l'Espace Culturel des Corbières mais également la programmation culturelle hors les murs pour tous les publics,

-le fonctionnement du pôle de santé de Saint Laurent de la Cabrerisse (médecin salarié) et de la maison médicale de Lézignan Corbières.

-le fonctionnement des services supports (ressources humaines, finances, marchés publics, urbanisme, pool de secrétariat dans les communes rurales, services mutualisés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la CCRLCM) et la restructuration des services. Notons également l'impact du glissement-vieillesse-technicité ainsi que l'anticipation du dégel du point d'indice de la fonction publique.

Les atténuations de charges qui représentent 3,933 M€ soit 17 % des dépenses réelles correspondent aux reversements aux communes (au titre des attributions de compensation de fiscalité ainsi que le remboursement à l'Etat du fonds national de garantie des ressources FNGIR suite à la réforme sur la fiscalité professionnelle). A noter, la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire en 2024 à hauteur de 0,200 M€ répartie selon les critères établis dans le pacte financier et fiscal intercommunal.

Les autres charges de gestion prévues à 2,888 M€ soit 13 % des dépenses réelles intègrent :

- les subventions versées aux associations ainsi que la subvention d'équilibre au CIAS de la CCRLCM est budgétée à hauteur de 0,400 M€,

-les participations aux diverses structures et organismes de regroupement intègrent cette année le reversement en totalité de la taxe de séjour nette à l'office de tourisme intercommunal Corbières Minervois (OTICM).

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont prévues à hauteur de 0,262 M€.

Les dépenses d'ordre prévues à hauteur de 0,900 M€ correspondent à des transferts équilibrés entre la section de fonctionnement et d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel permettant de financer les dépenses d'investissement s'établit à 10,655 M€ soit 30% du total de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à 34,850 M€.

RECETTES en k€						Evolution /CA23	
CHAPITRE	CA20	CA21	CA22	CA23	BP24	En k€	en %
70 Produits du domaine	1 285	1 655	2 177	2 341	2 321	-20	-0,9%
013 Atténuation de charges	175	200	125	149	0	-149	-100,0%
73 Impôts et taxes	16 311	16 924	18 235	19 311	19 941	630	3,3%
74 Dotations et subventions	3 789	2 874	2 991	3 378	3 329	-49	-1,5%
75 Produits gestion courante	394	112	157	117	100	-17	-14,5%
76 Recettes financières	4	4	3	2			
77 Recettes exceptionnelles	4	122	137	2			
78 Reprise sur provisions	0	0	0	0			
TOTAL RECETTES REELLES	21 962	21 891	23 825	25 300	25 691	391	2%
042-7XXX	217	54	4		10		
TOTAL RECETTES ORDRE	217	54	4	0	10		
TOTAL RECETTES REELLES+ORDRE	22 179	21 945	23 829	25 300	25 701		
002 Excédent fonct.reporté	3 517	4 263	5 286	6 268	9 149		
TOTAL RECETTES F.	25 696	26 208	29 115	31 568	34 850		

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 25,691M€.

Les produits de fiscalité représentent 19,941 M€ soit 77% des recettes réelles de fonctionnement.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est prévue à l'équilibre du service soit 6,4 M€.

En 2023, les taux de TFB (1,28%), TFNB (9,42%), THRS (11,80%) et CFE (34,96%) resteront identiques à l'année précédente. Ils n'ont pas augmenté depuis 2013.

Les produits de fiscalité de taxes foncières (TFB et TFNB) , la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER) , taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ainsi que les compensations de fiscalité versées par l'Etat représentent 6,658 M€.

La réforme de la taxe d'habitation (TH) voit désormais le reversement d'une fraction nationale de TVA à hauteur de 4,7 M€.

En 2023, la CVAE est également remplacée par une fraction nationale de TVA à hauteur de 1,043 M€.

	Etat 1386 RC 2020	ETAT 1386 RC 2021	Etat 1386 RC 2022	Etat 1386 RC 2023	Etat 1259 2024	Evolution n-1	
						en %	En €
TH	4 257 645 €						0 €
THRS		825 965 €	836 883 €	922 968 €	886 160 €	-3,99%	-36 808 €
TFB	372 469 €	370 164 €	388 110 €	416 439 €	437 312 €	5,01%	20 873 €
TFNB	165 279 €	165 402 €	169 372 €	182 232 €	188 306 €	3,33%	6 074 €
TANB	119 153 €	118 809 €	113 555 €	130 267 €	131 339 €	0,82%	1 072 €
CFE	2 582 654 €	2 352 832 €	2 557 100 €	2 668 153 €	2 765 987 €	3,67%	97 834 €
CVAE	933 276 €	908 621 €	838 796 €	0 €	0 €		
TASCOM	275 467 €	271 008 €	278 412 €	324 378 €	324 378 €	0,00%	0 €
ifer éolien terrestre	381 264 €	383 768 €	389 744 €	406 694 €	416 861 €	2,50%	10 167 €
ifer sur production photovolt	22 868 €	24 474 €	32 470 €	81 261 €	83 295 €	2,50%	2 034 €
ifer sur production hydraulique	1 276 €	1 282 €	1 302 €	1 358 €	1 392 €	2,50%	34 €
ifer sur transformateurs electr	347 382 €	553 646 €	561 952 €	586 116 €	600 789 €	2,50%	14 653 €
ifer sur stations radioelectriques	98 094 €	123 047 €	130 844 €	153 361 €	157 200 €	2,50%	3 839 €
ifer sur canalisations gaz	10 817 €	10 880 €	11 036 €	11 510 €	11 800 €	2,52%	290 €
IFER	861 701 €	1 097 097 €	1 127 348 €	1 240 300 €	1 271 317 €	2,50%	31 017 €
Compensation TH	512 368 €						
Compensation FB	537 €	483 €	453 €	487 €	532 €	9,24%	45 €
compensation FB entreprise		9 396 €	11 092 €	11 879 €	13 441 €	13,15%	1 562 €
Compensation CFE	96 194 €	431 123 €	496 280 €	569 105 €	639 863 €	12,43%	70 758 €
fraction TVA compensation TH		3 957 291 €	4 109 414 €	4 496 046 €	4 699 047 €	4,52%	203 001 €
fraction TVA compensation CVAE				985 956 €	1 042 379 €	5,72%	56 423 €
FNGIR	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	0,00%	0 €
TOTAL y compris compensations (hors AC)	9 635 496 €	10 202 340 €	10 651 215 €	11 785 562 €	12 268 430 €	4,10%	482 868 €
poids menage avant FNGIR	53%	14%	14%	14%	13%		
poids entreprise avant FNGIR	47%	48%	49%	40%	40%		
TVA (Etat) avant FNGIR	0%	38%	38%	46%	46%		
total	100%	100%	100%	100%	100%		

Le produit attendu de la taxe GEMAPI est fixé à 0,284 M€.

La taxe de séjour 2024 est prévue à 0,210 M€ avant reversement de la taxes départementales et régionales.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) à 0,500 M€ reste stable par rapport à 2023.

Les dotations de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont fixées à 1,161 M€.

Il convient de noter que l'effort de notre collectivité au redressement des comptes publics nationaux dans le cadre de la réforme sur le DGF en 2014 représente depuis cette date une perte cumulée de – 7,130 M€.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent notamment aux produits générés par la facturation des services publics (crèches, centres de loisirs, restauration collective...) et les participations versées par la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole dans le cadre des aides au fonctionnement des structures d'accueil enfance jeunesse.

L'excédent provenant des exercices précédents s'élève à 9,149 M€.

2-Une section d'investissement équilibrée à 16 M€

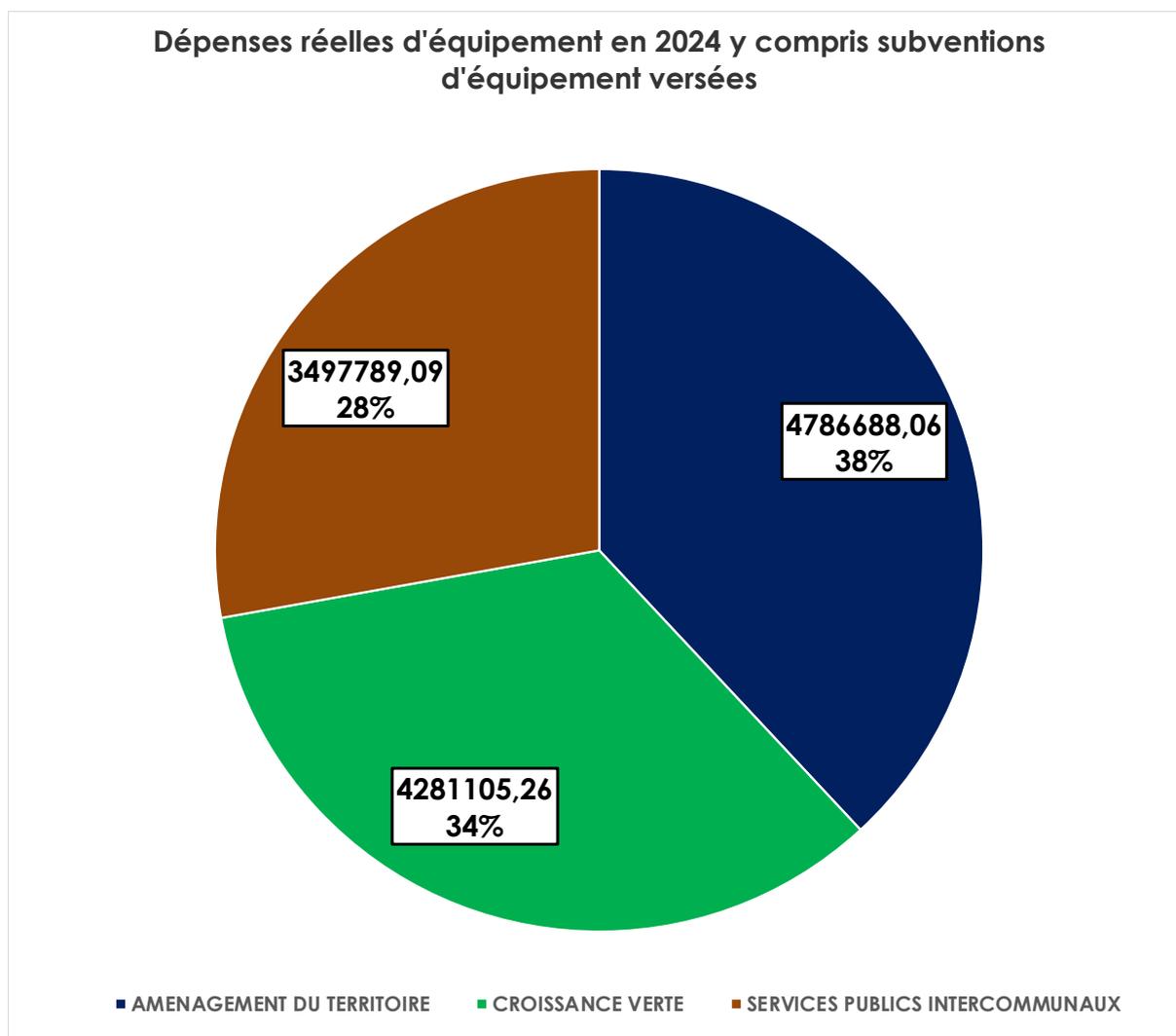
Les dépenses d'investissement à 16 M€ sont présentées ci-après :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2024			
OPERATIONS	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2024
Déficit investissement reporté		214 417,59	214 417,59
dépenses d'ordre		10 000,00	10 000,00
opération de refinancement dette		0,00	0,00
opération de remb.anticipé dette		2 300 000,00	2 300 000,00
remboursement annuité dette		710 000,00	710 000,00
Avance remboursable budget annexe cabanons de Bories		200 000,00	200 000,00
Travaux d'équipement sur programme	1 748 585,05	10 816 997,36	12 565 582,41
TOTAL DES DEPENSES	1 748 585,05	14 251 414,95	16 000 000,00

Les dépenses d'équipement y compris subventions d'équipement à verser à **12,565M€** se répartissent comme suit :

DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT 2024 y compris subventions d'équipement versées				
N° Prg	libellé	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2024
	subv equip.budget ecole (sans operation)		50 602,65	50 602,65
902	PLH	45 600,00	30 000,00	75 600,00
906	Véhicules et matériels des ST	759,00	300 000,00	300 759,00
907	BOM Eco	2 761,36	700 000,00	702 761,36
908	matériels informatiques-bureau	527,05	200 000,00	200 527,05
910	Bâtiments	29 234,62	500 000,00	529 234,62
914	Scot PCAET	55 333,50	50 000,00	105 333,50
917	Fourrière-refuge	2 520,00	20 000,00	22 520,00
919	Acquisitions foncières	86 616,68	220 000,00	306 616,68
924	AGV	91 213,49	200 000,00	291 213,49
933	Développement éco	16 314,00		16 314,00
935	MMG	-	50 000,00	50 000,00
937	Milcom	-	100 000,00	100 000,00
943	Maison médicale de garde	1 240,60	50 000,00	51 240,60
955	Anciennes crèches	10 250,21	50 000,00	60 250,21
966	schéma des déchetteries	372 761,85	2 137 643,05	2 510 404,90
969	Crèche de Roubia	203 980,99	5 344,30	209 325,29
971	Renovation antenne Mouthoumet	36 439,74		36 439,74
972	programme de voirie interco	196 128,58	300 000,00	496 128,58
973	Aire de covoiturage	100 000,00	500 000,00	600 000,00
974	transfert compétence AEP/EU	63 821,30	103 358,70	167 180,00
975	THD	-	250 000,00	250 000,00
976	Aides aux communes	299 948,70	1 500 000,00	1 799 948,70
971	Extension du siège			0,00
978	Aide à l'immobilier d'entreprise	50 000,00	100 000,00	150 000,00
979	Extension bâtiment éco-environnement	47 285,78	700 000,00	747 285,78
980	Espace intergénérationnel St Couat	2 832,00	1 300 000,00	1 302 832,00
981	Extension des bureaux et Salle			0,00
982	MdS Lagrasse	10 549,20	200 000,00	210 549,20
983	Mds Lézignan	9 204,00	200 000,00	209 204,00
984	schéma des ZAE	-	350 000,00	350 000,00
985	creche de Lezignan	11 894,40	300 000,00	311 894,40
986	conservatoire de Lézignan	-		0,00
987	PCIS	1 368,00	50 048,66	51 416,66
988	Maison de retraite la Capounada		300 000,00	300 000,00
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	1 748 585,05	10 816 997,36	12 565 582,41

De manière synthétique, et selon les axes stratégiques de notre projet de territoire:



Les recettes d'investissement à 16 M€ sont présentées ci-après :

RECETTES INVESTISSEMENT 2024			
OPERATIONS	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2024
1068 affectation résultat antérieur		588 752,84	588 752,84
Recettes d'ordre		900 000,00	900 000,00
Excédent d'inv.reporté		0,00	0,00
avance remboursable CIAS		200 000,00	200 000,00
avance remboursable CAUMONT2		202 551,75	202 551,75
Taxe aménagement		86 652,77	86 652,77
Cession	0,00	149 958,25	149 958,25
autres recettes d'investissement		26 500,00	26 500,00
FCTVA	0,00	1 336 334,59	1 336 334,59
Subventions et participations	1 374 249,80	480 000,00	1 854 249,80
auto financement de la SF		10 655 000,00	10 655 000,00
TOTAL DES RECETTES	1 374 249,80	14 625 750,20	16 000 000,00

V.LES RATIOS BUDGETAIRES 2024

RATIOS OBLIGATOIRES		RATIOS BP 2024
RATIO 1	dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	689 €
RATIO 2	recettes réelles de fonctionnement (RRF)/pop	759 €
RATIO 3	dépenses d'équipement brut hors subv d'équipement / pop	298 €
RATIO 4	Encours de dette au 31 dec 2024/ pop	187 €
RATIO 5	DGF/ pop	34 €
RATIO 6	charges de personnel (montant net)/DRF	204 €
RATIO 7	DRF + remboursement capital dette / RRF	93,44%
RATIO 8	dépenses d'équipement brut / RRF	39,29%
RATIO 9	Encours de dette prévisionnel au 31 dec 2024 / RRF	24,57%
RATIO 10	Epargne brute / RRF	9,33%
	POPULATION 31/12/23	33833

VI. DES BUDGETS ANNEXES QUI COMPLETENT LE BUDGET PRINCIPAL

La CCRLCM compte cinq budgets annexes dont trois concernent le développement économique (ZAE d'Ornaisons, ZAE de Caumont 2 et ZAE Cabanons de Bories).

Le budget principal consolidé de ses budgets annexes représente près de 53 M€ en 2024.

CONSOLIDATION DES BUDGETS 2024			
		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FON	34 850 000,00	34 850 000,00
	INV	16 000 000,00	16 000 000,00
	TOTAL	50 850 000,00	50 850 000,00
BUDGET ANNEXE ECOLE MOUTHOMET	FON	290 000,00	290 000,00
	INV	68 000,00	68 000,00
	TOTAL	358 000,00	358 000,00
BUDGET ANNEXE SPANC	FON	1 000,00	1 000,00
	INV	0,00	0,00
	TOTAL	1 000,00	1 000,00
BUDGET ANNEXE ZAE ORNAISONS	FON	44 075,00	44 075,00
	INV	17 398,62	17 398,62
	TOTAL	61 473,62	61 473,62
BUDGET ANNEXE ZAE CAUMONT2	FON	558 426,94	781 283,40
	INV	558 416,94	558 416,94
	TOTAL	1 116 843,88	1 339 700,34
BUDGET ANNEXE ZAE CABANONS DE BORIES	FON	230 000,00	230 000,00
	INV	230 000,00	230 000,00
	TOTAL	460 000,00	460 000,00
CONSOLIDATION DES BUDGETS 2024			
		DEPENSES	RECETTES
CONSOLIDATION DES BUDGETS 2024	FON	35 973 501,94	36 196 358,40
	INV	16 873 815,56	16 873 815,56
	TOTAL	52 847 317,50	53 070 173,96

VII. EN RESUME, UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES EN ACTION FORTEMENT ENGAGEE AU SERVICE DE SES HABITANTS

- ▶ Un budget consolidé de près de **53 M€** voté en sur-équilibre de la section de fonctionnement.
- ▶ 298 € par habitant de dépense d'équipement pour le seul budget principal.
- ▶ Pas de recours à l'emprunt prévu sur l'exercice.